

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Conséquences économiques de la crise du coronavirus (Mo. 20.3132)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Drompt, Louise
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Drompt, Louise; Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Conséquences économiques de la crise du coronavirus (Mo. 20.3132), 2020 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Konjunkturlage- und politik	1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
EO Erwerbsersatzordnung
KAE Kurzarbeitsentschädigung

CER-CE Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
APG allocations pour perte de gain
RHT Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Konjunkturlage- und politik

POSTULAT

DATUM: 04.05.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour faire face à la crise du Covid-19, le Conseil fédéral a dû prendre de nombreuses mesures, à la fois sanitaires et économiques. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a demandé, au travers d'un postulat, **un rapport sur** ces mesures.

Le Conseil fédéral a préconisé l'adoption de la majorité des points mentionnés dans le postulat.

Le Conseil des Etats a suivi sa commission, et plus particulièrement la recommandation du Conseil fédéral. Ainsi, quatre points sur cinq ont été adoptés à l'unanimité. Au final, le rapport devra, d'abord, évaluer **les conséquences économiques du Covid-19 et les conséquences économiques des mesures prises par le Conseil fédéral**. Puis, le rapport aura pour objectif de justifier les décisions du Conseil fédéral en scrutant la pesée des intérêts entre l'impératif sanitaire et les conséquences économiques. Finalement, le rapport dressera un bilan et soulignera les leçons à tirer, pour la Suisse, à long-terme. ¹

BERICHT

DATUM: 26.06.2024
LOUISE DROMPT

En juin 2024, le **Conseil fédéral** a publié son **rapport concernant les conséquences économiques de la crise du COVID-19**, à la demande de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE). Ce rapport examine l'évolution de l'économie suisse entre le premier trimestre de 2020 et le deuxième trimestre de 2023. En substance, le rapport établit, tout d'abord, une comparaison internationale de la crise puis la rapide reprise économique, à travers laquelle on constate que la Suisse a mieux tenu le choc que ses pays voisins. Le premier chapitre dissèque également les données par branche et examine les conséquences de la pandémie sur le marché du travail, sur les revenus et l'épargne des ménages, sur les faillites d'entreprises et sur les finances publiques. La deuxième partie du rapport se penche sur les mesures de lutte contre le Covid-19 et établit une chronologie des événements et des décisions prises. En s'appuyant sur un indice de rigueur développé par l'Université d'Oxford, le « Stringency Index », le Conseil fédéral estime qu'en comparaison internationale, les autorités ont pris des mesures moins radicales, moins restrictives et moins longues que les autres pays. La troisième partie du rapport porte sur les conséquences économiques des mesures de lutte contre la pandémie. L'absence de demande a particulièrement touché les secteurs de l'industrie, du commerce de gros, de stockage, tandis que les facteurs de limitations de la production étaient davantage de nature juridique dans l'hôtellerie-restauration, la construction, la santé, la culture et les loisirs. Entre autres, les mesures de distanciation entre les personnes ont lourdement entravé les entreprises dans leur capacité de fonctionnement. Le quatrième et dernier chapitre porte sur la politique économique durant la pandémie. Le Conseil fédéral estime avoir pris des décisions évolutives, propres à chaque branche et en prenant compte de la situation. La pandémie a également permis d'évaluer l'efficacité du système des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), ainsi que celle de l'assurance perte de gain (APG). Le rapport conclut que les mesures exceptionnelles ont été efficaces, malgré leur coût énorme pour le contribuable, et que l'intervention rapide de l'Etat dans le cadre de la crise a été essentiellement possible grâce à la solidité des finances fédérales. ²

1) BO CE, 2020, pp.218; Communiqué de presse CER-CE du 21.04.2020

2) Rapport CF du 26.6.24